Les grâces du 14 juillet

M. le baron Christiani ne sera pas gracié pour le 14 juillet, et les journaux dreyfusistes qui nous annoncent cette nouvelle l'accompagnent de cette explication :

« M. Loubet aurait voulu gracier, mais le conseil des ministres s'y est opposé, et c'était son droit, puisque tout décret de grâce doit être contresigné par le ministre de la justice. »

Une réflexion s'impose : c'est que si les ministres peuvent s'opposer à l'exercice du droit de grâce, qui est la prérogative du chef de l'Etat, cette prérogative n'existe plus.

Mais M. Loubet a-t-il vraiment voulu gracier le baron Christiani ? Voilà la question.

Paris, 10 juillet. — A deux heures, une agence officieuse communique l'information suivante :

Parmi les grâces accordées à l'occasion du 14 Juillet, figure celle du général Giletta de St-Joseph, condamné récemment par le tribunal correctionnel de Nice pour espionnage.

Bruxelles, 10 juillet. — Le bruit court avec persistance que parmi les grâces qui seront accordées le 14 juillet par le gouvernement français, figurera celle d'Eugène Rorique de Graeve, le cadet des deux frères Ostendais, condamné par la cour maritime de Brest. Il serait ramené de Cayenne dans le courant du mois d'août.

M. de Lanessan, le nouveau ministre de la marine aurait étudié le dossier et aurait décidé de faire droit à la requête du comité de défense belge.

AU PALAIS BOURBON

La commission du budget

Paris, 9 juillet. — La commission du budget réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Mesureur, a adopté successivement les budgets du commerce, des affaires étrangères et de l'intérieur, en réservant sur ces divers budgets un assez grand nombre de chapitres.

Notons que la commission a constaté l'omission dans le budget du commerce des crédits relatifs à la participation de l'Etat dans les dépenses de l'Exposition.

La commission poursuivra demain son étude du budget.

Paris, 10 juillet. — A un déjeuner qu'il a offert, aujourd'hui, aux membres de la presse parlementaire M. Deschanel, président de la Chambre, s'efforçant de couper court aux manœuvres des radicaux en faveur de la candidature Brisson, a prononcé un discours dans lequel il s'est exprimé ainsi :

« La présence de mes confrères *de tous les partis à cette table prouve que je n'ai pas été infidèle au dessein que je m'étais proposé et à la promesse que j'avais faite de n'être à la présidence l'homme d'aucun parti ni d'aucun groupe* (applaudissements) et de faire taire mes préférences personnelles devant mon devoir d'arbitre.

» Je sais que chaque parti, au plus fort des mêlées, voudrait bien sentir au fauteuil un homme à lui, épousant ses passions et servant ses intérêts : je ne serai jamais cet homme-là. (Nouveaux applaudissements).

» Essayer de favoriser telle ou telle politique, faire du fauteuil l'instrument d'un parti, ce serait commettre un acte malhonnête, une fraude ; cette fraude je ne la commettrai point. »

M. Aubry, président de l'Association des journalistes parlementaires, a remercié au nom de ses confrères M. Deschanel de son aimable hospitalité.

LA MORT DE M. RESSMANN

L'*Eclair* a fait une enquête sur les circonstances de la mort de M. Ressmann.

M. Ressmann avait placé toute sa confiance en M. Maratto, son concierge.

« M. Ressmann, a dit M. Maratto au journaliste qui l'a interviewé, eût été désolé s'il eut pu prévoir que son nom défrayerait, le jour même où ses restes mortels seraient conduits à l'église, la chronique parisienne. Nul plus que lui ne craignait le bruit, n'évitait de se donner en pâture à la curiosité publique. A tel point que les événements qui brisèrent sa carrière ne le portèrent à aucune récrimination, à aucune divulgation.

» Sa fortune dont je peux vous parler, consistait surtout en collections artistiques, des armes principalement. Quelque temps avant sa mort, M. Ressmann, désireux d'augmenter son revenu, vendit une partie de ses panoplies dont il tira un peu plus de deux cent mille francs. Sur cette somme, il me remit cent six mille francs que j'allai déposer en son nom chez Rothschild, rue Laffitte. Son intention était d'augmenter progressivement ce dépôt et de placer ensuite le tout en rente viagère. La mort a coupé court à ce projet. Il avait, du reste, reçu d'assez très nombreuses sommes dont l'une atteignait soixante mille francs.

Les caisses mystérieuses

» Trois semaines avant sa mort, M. Ressmann demanda à son concierge quatre caisses, dans lesquelles ils emplirent tous deux les papiers dont l'ancien ambassadeur *ne voulait laisser à personne la jouissance*.

» Pour les détruire, le concierge, sur son ordre, porta les caisses dans une fabrique de papier de l'avenue de Suffren. Le tout fut jeté dans une cuve en ébullition.

» De ce fait, aucune indisposition n'était à craindre et M. Ressmann croyait avoir assuré le repos de son nom. Mais à sa mort un incident s'est produit qui met en mouvement la curiosité publique.

Etranges visiteurs

« M. Ressmann avait pour ami M. de X... et pour amie Mme M..., veuve, je crois, d'un marchand de moutons. Quelques jours avant le dénouement fatal, M. X... s'installa chez le malade, se fit remettre les clefs, en alléguant sa qualité de légataire universel. Le jeudi soir, veille de la mort, Mme M... vint le rejoindre. De plus, deux secrétaires de l'ambassade italienne se postèrent dans le salon.

» La mort arriva le vendredi 7 juillet, à une heure de l'après-midi. La bonne et moi, nous nous mîmes en devoir de procéder à la toilette du défunt. Pendant que nous accomplissions cette funèbre mission, la bonne remarqua que M. X... ouvrait, dans la chambre mortuaire, une armoire et qu'il mettait la main sur une enveloppe.

» Cette enveloppe était connue de la bonne. M. Ressmann la lui avait signalée en lui disant :

« C'est mon testament qui est là-dedans, et il y a sur mon testament un don pour vous et un autre don pour M. Maratto. »

» Il n'y avait que nous sur ce testament : M. le duc de Dino y était aussi.

» La bonne s'approcha de M. X... qui remit immédiatement l'enveloppe dans l'armoire. Un instant après ce fut à mon tour de m'apercevoir que M. X... reprenait une seconde fois l'enveloppe.

» Je lui fis observer respectueusement qu'il touchait des papiers dont je connaissais l'importance. Il me répondit avec hauteur que son honnêteté était au-dessus de tout soupçon ; puis, notre besogne étant achevée, il nous congédia, la bonne et moi. En me retirant, je vis les deux secrétaires de l'ambassade s'enfermer avec M. X.

» Je n'avais plus entendu parler de rien, lorsqu'aujourd'hui, à la suite des révélations des journaux, je reçus la visite très flatteuse pour moi, du premier attaché de l'ambassade italienne : « Nous avons lu, me dit ce monsieur, le testament qui vous concerne. Il n'est pas achevé, pas signé, et n'a aucune valeur. »

» La police, sans doute, s'est émue et, dans l'après-midi, le commissaire du quartier est venu assister à la mise en bière. C'est en effet demain lundi, à dix heures du matin, qu'aura lieu le service religieux à la Madeleine. L'inhumation se fera au cimetière Montparnasse. »

Explications nécessaires

« M. Mathieu Dreyfus, ajoute l'*Eclair*, voudra bien nous dire sans doute quelles étaient les raisons qui le poussaient à s'informer avec tant d'anxiété de la fin du moribond.

» L'ambassade d'Italie nous fera connaître pourquoi ses attachés ont exercé dans la chambre du mort des manœuvres si singulières.

» Il était naturel qu'ils exigeassent de faire apposer les scellés au domicile du défunt qui pouvait détenir, par les fonctions qu'il avait remplies, des papiers intéressant l'Etat. Mais les scellés se posent régulièrement, et en présence de l'autorité.

» Or, on s'est livré à une perquisition qui a plutôt ressemblé à un cambriolage.

Qu'est-ce que cette enveloppe qu'on a emportée contre tout droit ? Qu'est-ce que ce prétendu testament dont on donne des nouvelles au concierge, après l'avoir ouvert ? Qui donc l'a ouvert ? Et comment a-t-il été ouvert ? En présence de qui ?

Et quelle est cette histoire encore des trois caisses de papiers portées au pilon par M. Maratto ?

» Nous soupçonnons fort que ces caisses n'ont pas eu cette destination. Si elles ont prêté la direction de l'avenue de Suffren, elles se sont arrêtées en route. »

L'*Etrennement*, d'autre part, ne fait que confirmer le récit que nos lecteurs connaissent et réclame, lui aussi, une enquête.

* *

Paris, 10 juillet. — Le *Temps* a vu un ami du comte Tornielli qui lui a déclaré qu'il ne s'était passé chez M. Ressmann rien autre chose que ce qui se passe, au moment de leur mort, chez les hommes qui ont occupé certaine situation politique.

La vérité, a dit M. Tornielli est que depuis plusieurs semaines, les médecins ayant déclaré que MM. Ressmann était perdu, le comte Arès, le duc de Dino, le baron Frachetti, plusieurs de ses amis qui se relayaient auprès de la couche du moribond, prévinrent la chancellerie, pour qu'elle se tînt prête à faire apposer les scellés dans l'appartement.

Les conventions internationales nous permettent de procéder nous-mêmes à cette opération ; c'est ce qu'a fait samedi, en l'absence du chancelier de l'ambassade, Montagliano, *premier secrétaire, en présence des amis du défunt*, et de plusieurs domestiques ; les papiers ont été mis sous scellés, et les collections d'armes très précieuses furent mises dans un salon où on les enferma.

Avant tout, on chercha le testament ; on le trouva et on le lut à haute voix. Il ne contenait aucune disposition en faveur des domestiques ; de là leur dépit, qui est la cause du tapage que vous savez.

Remarquons tout d'abord, que le fait de la lecture du testament, en présence des domestiques est contesté.

M. Marotte *affirme au contraire*, que le testament a été emporté à l'ambassade d'Italie, et que c'est par simples dires qu'il a appris d'un attaché à l'ambassade, que ce testament ne contenait rien intéressant les domestiques.

Remarquons ensuite qu'il est d'usage constant, que les parents ou les amis d'un homme politique décédé préviennent les pouvoirs publics ou leurs représentants, de ce décès, pour leur permettre d'apposer les scellés sur les papiers comme le veut la loi.

Il n'y a pas d'exemples qu'on n'ait pas attendu le décès pour donner cet avis; l'inconvenance d'un tel procédé le rend invraisemblable.

En tout cas, le comte Arès, s'il était des amis de M. Ressmann, n'appartient à aucun titre à l'ambassade, et si on admet qu'il ait pu aviser M. Tornielli du prochain décès de M. Ressmann, on ne comprend pas qu'il se soit livré lui-même à des recherches si minutieuses, qu'il n'ait pas cru devoir respecter l'oreiller où reposait la tête d'un mourant.

Les obsèques de M. Ressmann

Paris, 10 juillet. — Les obsèques de M. Ressmann, ancien ambassadeur d'Italie, ont eu lieu ce matin. Selon la volonté du défunt, les honneurs militaires n'ont pas été rendus, et il n'y avait ni fleurs, ni couronnes.

Le deuil était conduit par Son Exc. le comte Tonielli, ambassadeur d'Italie.

Le président de la République était représenté par le commandant Baraille, officier de sa maison militaire.

Le président du conseil était représenté par son chef de cabinet.

La cérémonie religieuse a eu lieu à la Madeleine; le corps a été descendu dans le caveau de l'église, en attendant son transfert en Italie.

LE PARTI « ORLÉANISTE »

Le rapport du préfet de police

Il ne s'agit pas des bruits récents de complots qui ont couru dans les journaux et qui auraient donné lieu à un commencement d'instruction, mais d'un rapport rédigé par la préfecture de police au mois de mars dernier, à la suite de la tentative avortée de M. Déroulède. Ce rapport avait été communiqué, sur sa demande, au procureur de la République, au moment, sans doute, des poursuites contre la jeunesse royaliste. Il a paru, jeudi soir, dans la *Gazette de France*. En voici les passages intéressants :

Depuis l'échec du boulangisme, qu'il avait subventionné et dont il s'était servi comme d'une machine de guerre propre à renverser la République, le parti orléaniste n'avait cessé de s'amoindrir et de s'affaiblir.

Mais après la mort du comte de Paris, l'avènement d'un nouveau chef, jeune, actif et entreprenant, redonna de l'espoir aux monarchistes et le parti se reconstitua.

Dès le début, deux courants s'y manifestèrent : les « Jeunes » voulaient marcher de l'avant ; les « Anciens » conseillaient la prudence. Le duc d'Orléans les départagea. Il suivit l'avis des Jeunes. Aussitôt, MM. d'Audiffret-Pasquier et Dufeuille, anciens représentants officiels du comte de Paris, prièrent le duc d'Orléans de les relever de leurs fonctions. Le prétendant choisit alors M. Buffet comme son représentant officiel à Paris en remplacement de M. Dufeuille, et chargea de divers services spéciaux MM. de Cherville, Amédée Dufaure, de Monicourt, duc Decazes, duc de Luynes, comte de Gramont et Aubry-Vitet, qui faisaient partie en même temps de son service d'honneur.

Le duc d'Orléans a également des représentants en province. Il a investi du titre et de la fonction de délégué régional : M. de Lur-Saluces pour la région du Sud-Ouest ; M. Chanteau pour la région lyonnaise, etc., ces délégués choisissent à leur tour des zoniers qu'ils placent à la tête des comités départementaux.

L'organisation active et militaire du parti orléaniste se repose principalement sur l'Association de la jeunesse royaliste de France, qui a son siège, 24, rue Las-Cases. Cette association a des comités dans les arrondissements de Paris et dans les départements. A sa tête est un comité central composé de MM. le comte de Bastard d'Estang, président; le comte de Failly, secrétaire général, et René Choppin, trésorier.

Les comités de la région parisienne forment la « Jeunesse royaliste de Paris », dirigée par un comité central.

* * *

A Paris, outre les comités officiels, existent encore des comités indépendants tels que l' « Œillet blanc », le « Saphir royal », l' « Alouette gauloise » et la « Gamelle », qui concourent également à la propagande.

Chaque année, la Jeunesse royaliste de France tient un congrès national auquel les comités parisiens et provinciaux se font représenter par des délégués. Ce congrès a lieu chaque année dans une ville différente. Celui de 1898 a eu lieu à Blois, celui de 1899 se réunira à Montpellier dans les premiers jours d'avril.

La jeunesse royaliste organise également des congrès régionaux.

Les comités exercent leur propagande de diverses façons. Ils organisent des manifestations, des réunions, des fêtes, distribuent des images, des portraits, affichent des manifestes, etc.

C'est par les soins des comités qu'ont été placardées dans Paris les affiches représentant le portrait du prétendant et portant en gros caractères les mots : « Pour paraître prochainement. — Le duc d'Orléans. » Ils font également afficher des petits portraits du duc d'Orléans bordés de bandes tricolores avec l'inscription : « Vive le duc d'Orléans ! » ou les mots : « On demande un roi de France, vingt-cinq ans de République panamiste et de voleurs. C'en est trop ! — Vive le duc d'Orléans ! »

Ils distribuent des broches fabriquées en Belgique de la grandeur d'une pièce de 50 centimes, avec le portrait du duc et, en exergue, les mots : « Le roi arrive ! Vive le roi ! »

Ils distribuent encore des médailles à l'effigie du prétendant qui portent, au revers, cette inscription : « Je me vengerai que les injures faites à la patrie ! Je replacerai mon pays au premier rang des nations avec le concours de tous les vrais Français.

Le 8 mars 1899, M. le baron de Vaux distribuait aux membres de la Jeunesse royaliste de Montmartre, un lance-confetti qui, dans la pensée du distributeur, était injurieux pour M. le président de la République. Ce lance-confetti représentait une tête de porc surmontée d'un petit chapeau sur lequel on lisait l'inscription suivante : « Panama ». On se proposait de se servir de ce lance-confetti dans la journée de la mi-carême.

Il faut signaler également que les délégations ont été envoyées à différentes reprises à Woodnorton, à Bruxelles et à San Remo. Après chaque visite, le discours du duc d'Orléans était commenté avec éloges dans les journaux du parti, puis affiché ou distribué en grand nombre. Il en est de même de ses lettres et manifestes.

Quant à la « Ligue antisémitique » dirigée par Jules Guérin, et la « Ligue des patriotes » le parti s'est assuré leur concours effectif en s'assurant au préalable celui de leurs chefs qu'il subventionne largement.

Sous le couvert de l'antisémitisme, Jules Guérin travaille en réalité pour le parti orléaniste, mais il s'en cache soigneusement vis-à-vis du gros de ses adhérents, qu'il mène d'ailleurs à sa volonté.

Il est allé l'année dernière à Marienbad, et au mois de janvier 1899, à Bruxelles, rendre visite au duc d'Orléans. — Depuis cette époque, Guérin reçoit du parti royaliste, par l'intermédiaire de M. de Plas, d'importants subsides (M. de Plas est administrateur de la *Gazette de France*, courtier de publicité, royaliste militant et en relations étroites avec Jules Guérin).

Guérin fait, au vu et au su de tout le monde de très grandes dépenses. Il a fondé un journal, une imprimerie; il installe luxueusement le siège de la Ligue rue de Chabrol, 54, et a payé de suite une année de loyer d'avance, soit 15,000 francs. Des réparations doivent être faites au local pour pouvoir y donner des fêtes familiales.

Là se trouvent également une salle d'armes pour les ligueurs, et les bureaux du journal l'*Antijuif*, organe de la Ligue.

Le duc d'Orléans aurait compté beaucoup sur Guérin et il n'hésiterait pas à mettre éventuellement à sa disposition une somme considérable s'il y avait lieu de tenter un coup de force.

Le chef de la Ligue des Patriotes, M. Déroulède, reçoit aussi des subsides du parti royaliste. Il aurait reçu quelques jours avant son équipée une somme de 50,000 francs.

La Ligue reçoit également des fonds de M. Boni de Castellane, député royaliste. Un fait qui démontre que la Ligue était pourvue de ressources, c'est que la veille des obsèques de M. Félix Faure elle envoyait des *télégrammes fermés* à 50 centimes à 5,000 personnes.

La mort subite de M. Félix Faure a paru offrir au parti orléaniste l'occasion attendue pour agir. Aussitôt la nouvelle connue, le duc quitta San Remo pour venir à Bruxelles et attendre les événements. Il paraît certain que MM. Buffet, de Luynes, de Zanel, Godefroy et Guérin étaient au courant du projet de M. Déroulède.

M. de Luynes s'était rendu au secrétariat de M. Buffet, 58, faubourg Saint-Honoré, et tous deux attendaient le résultat de la tentative déroulède. Vers cinq heures, ne voyant aucun mouvement, M. de Luynes envoya des émissaires sur les boulevards avec mission de revenir aussitôt les prévenir si le chef de la Ligue avait réussi à entraîner la troupe.

Les orléanistes, les antisémites et un certain nombre de membres de la Ligue des patriotes avaient été placés sans qu'ils sussent eux-mêmes pourquoi place de la République, place de la Nation et sur les grands boulevards ; ces divers groupes auraient acclamé les troupes au passage, les auraient encadrées et les auraient suivies.

M. Godefroy, président de la jeunesse royaliste de Paris, était parti pour Amiens où l'on escomptait, dit-on, un coup de force semblable à celui essayé par M. Déroulède. En cas de réussite, il devait rejoindre le duc d'Orléans qui n'attendait qu'un avis favorable de ce complot pour pénétrer en France : des relais d'automobiles étaient préparés, paraît-il, à cet effet.

Le parti royaliste aurait dépensé, pour cette tentative, une *somme de 300,000 francs*.

L'AFFAIRE DREYFUS

L'enquête de Pellieux

Il paraît que le général de Pellieux, pour des raisons d'ordre exclusivement militaire, a été obligé d'interrompre, pendant quelques *jours, son enquête et de quitter* Paris afin d'aller se rendre compte par lui-même des résultats du voyage d'état-major dont il a la responsabilité.

On affirme, néanmoins, que cette « courte interruption » n'apportera aucun retard appréciable à la conclusion de l'enquête, « qui est déjà très avancée ».

Une nouvelle mystification

On lit dans l'*Aurore* :

« Nous recevons de M. Gabriel Monod la lettre suivante :

» Paris, 3 juillet 1899.

» Cher Monsieur,

» Le malheureux Quesnay de Beaurepaire a été victime d'un nouveau fumiste : le témoin qui prétend que M. Félix Faure a eu entre les mains la preuve de la culpabilité de Dreyfus. Dans une correspondance que j'ai eue en avril dernier avec le Gaulois sur le sujet des confidences faites par M. Faure au docteur Gibert le 24 février 1895, M. le Gall, qui a été, comme il le dit lui-même, le « confident de la pensée de M. Félix Faure pendant quatre ans, » m'affirme que M. Faure n'a jamais cherché à faire obstacle à la revision et « n'a jamais cessé d'observer, dans l'affaire Dreyfus, la neutralité dont il avait fait sa règle de conduite; » et M. Le Gall ajoute que M. Faure n'a jamais eu d'autre désir que de voir les arrêts de la Cour de cassation acceptés et respectés par le pays tout entier.

» Est-il possible d'admettre un seul instant que si M. Faure avait eu entre les mains la preuve de la culpabilité de Dreyfus, il l'eût laissé ignorer à son plus intime confident, et eût pris avec lui, à l'égard de la revision, l'attitude de « la neutralité » ?

» Cette neutralité eût été une trahison envers le pays.

» M. Quesnay de Beaurepaire a donc été mystifié une fois de plus. Oui, M. Faure croyait en 1895 avoir entre les mains une preuve de la culpabilité de Dreyfus. Cette preuve, c'était la pièce « Ce canaille de D... » Il l'a citée à Gibert le 24 février 1895, le jour même que cette pièce (falsifiée, d'ailleurs, comme l'a révélé Cuignet) contenait une simple initiale et nullement le nom de Dreyfus. Depuis lors, M. Faure avait appris que cette pièce était sans valeur, et il s'était résigné à la revision.

« Agréez, je vous prie, mes meilleurs sentiments.

» Gabriel Monod. »

M. Syveton déféré au conseil académique

Paris, 10 juillet. — Nous avons dit que M. Gauthier, inspecteur d'académie, ancien chef de cabinet de M. Combes, au ministère de l'instruction publique, avait été chargé par M. Leygues d'aller procéder, au lycée de Reims, à une enquête sur certains faits reprochés à M. Syveton.

M. Syveton, professeur à ce lycée, est, on le sait, trésorier de la Ligue de la patrie française.

A la suite de l'enquête conduite par M. Gauthier, le ministre de l'instruction publique, a pris hier deux mesures touchant M. Syveton.

Celui-ci est d'abord suspendu, provisoirement, en raison de fautes commises au lycée de Reims dans l'exercice de ses fonctions de professeur.

Il est ensuite, par décision ministérielle du même jour (9 juillet), déféré au conseil académique de Paris, réuni en session extraordinaire.

M. Syveton sera entendu demain matin, à neuf heures, par la commission de discipline de ce conseil. Il devra s'y présenter seul, sans être accompagné d'un avocat. Il sera ensuite traduit devant le conseil jeudi matin. Le conseil rendra le même jour son jugement. On sait qu'on peut faire appel de ces jugements devant le conseil supérieur de l'instruction publique.

Ajoutons que M. Syveton a dès aujourd'hui demandé la remise de la séance du conseil académique à une date ultérieure, « afin d'avoir le temps matériel de préparer sa défense. »

M. Syveton a choisi comme avocat Me Chenu, avocat à la Cour d'appel.

Informations

L'affiche de la « Libre Parole. » — Instructions aux Parquets

Paris, 10 juillet. — Le Gouvernement vient d'adresser des instructions aux parquets pour leur prescrire d'ouvrir des poursuites disciplinaires en vue de destitution contre tous les officiers publics et ministériels qui ont affiché, ou pris l'initiative de faire afficher dans leur ressort les circulaires de la *Libre Parole*.

On sait que ces affiches reproduisent le vote de la Chambre des députés, émis sur l'initiative de MM. Viviani et Millerand, vote flétrissant M. Loubet pour ses relations avec Arton, l'homme du Panama. Les fonctionnaires que l'on demande de frapper, vont donc être traduits devant le tribunal de leur arrondissement où eux et leurs avocats n'auront pas de peine à prouver, la loi en mains, que leur rôle, leur seule raison d'être, consiste justement à assurer l'affichage et que ceux qui jusqu'alors ont refusé leur concours à cet effet ont été condamnés et ont reçu un blâme de l'administration.

Du reste, comprendrait-on la destitution de ces magistrats qui achètent eux-mêmes leur charge alors qu'il a été reconnu par M. Waldeck-Rousseau lui-même que l'on ne pouvait rien contre les Maires qui ont fait placarder l'affiche en question. Les poursuites sont sans précédent. C'est la première fois que l'on donne aux parquets l'ordre formel de destituer un huissier, un avoué ou un notaire. En temps ordinaire on se contente d'inviter les parquets à ouvrir une enquête pour savoir s'il y a lieu de poursuivre.

Inutile d'ajouter en outre que jamais des poursuites n'avaient été ordonnées pour semblable fait. Au cas où le tribunal déciderait qu'il y a lieu à sanction, voici les peines qui peuvent être prononcées : censure simple, censure avec réprimande, blâme officiel, suspension, mise en demeure de céder son étude avec ou sans droit de présenter un successeur, destitution. En cas de destitution, le parquet fait vendre d'office la charge et en fait verser le montant par l'acquéreur à la caisse des dépôts et consignations qui est chargé de payer d'avance les créanciers, puis de donner le reste au possesseur de l'étude.

La demande de poursuites est basée sur le manque d'égards envers le chef de l'Etat. Suivant les dépêches que nous recevons de province, des ordres de répression ou de poursuites auraient déjà été ordonnés contre M. Massa, huissier, dans le ressort de Riom, et contre M. Crousilla, avoué à Epernay.

De semblables mesures ont été également prises contre d'autres fonctionnaires de cet ordre accusés d'être sortis de la réserve que leur imposent leurs fonctions, c'est-à-dire d'avoir manqué de respect envers le chef de l'Etat, d'avoir attaqué les pouvoirs publics qui les ont nommés ou d'avoir fait de la politique militante contre le gouvernement qu'ils ont pour mission de servir.

Le ministre de l'intérieur aurait adressé des instructions en ce sens à tous les préfets et sous-préfets et leur aurait intimé l'ordre de lui signaler tous ceux qui ont contrevenu à leur devoir.

Un article de M. Quesnay de Beaurepaire dans l' « Echo de Paris »

Paris, 10 juillet. — « Est-il vrai que les dreyfusistes connus qui président aux affaires étrangères empêchent la comparution de M. de Laroche-Vernet ?

C'est un scandale extraordinaire, car M. de Laroche-Vernet pourrait dévoiler toute la machination de la dépêche Panizzardi et il pourrait ajouter, assure-t-on, que plusieurs dépêches démontrant le crime ont été supprimées au ministère sans compter celles que le sieur Picquart a détruites.

Enfin est il vrai que ce même ministre fausse en ce moment, compulser et expurger les dossiers de son département afin qu'une accusation n'y puisse trouver d'armes ?

La visite de l'escadre italienne

Marseille, 10 juillet. — Le bruit court que le gouvernement italien vient de décider que l'escadre italienne qui devait venir à Toulon, viendrait à Marseille au moment des fêtes du 25e centenaire de sa fondation, le 25 juillet prochain.

Le record de l'automobilisme

Paris, 10 juillet. — Le record de l'heure à motocycle a été battu lundi à Auteuil par Bécourais qui a fait 60 kilomètres 198 mètres.

Mort du grand-duc Georges

Saint-Pétersbourg, 10 juillet. — Le grand-duc Georges, frère du tsar, est mort.

Le grand-duc Georges était l'héritier présomptif du trône, le tsar n'ayant encore pas « de descendant mâles. »

Saint-Pétersbourg, 10 juillet. — Le grand duc Georges frère du Tsar qui vient de mourir, était né le 9 mai 1871 à Tsars-Koïe-Sélo, près de Saint-Pétersbourg. C'était le second fils de l'Empereur Alexandre III.

Le grand-duc Georges comme on le sait, avait une santé très délicate il avait été depuis de nombreuses années, forcé de quitter la capitale, dont le climat était trop rigoureux. Il ne s'occupa que fort peu des affaires de l'Empire, bien qu'il fût héritier de la couronne de Russie.

Il résidait la plupart du temps à Abbas-Touman, dans le Caucase ou en Crimée.

On se rappelle qu'il vint passer plusieurs hivers en France et en Algérie, dont le climat convenait mieux à sa santé.

On se souvient aussi qu'en 1896, au mois de janvier, installé à La Turbie, près de Nice, avec sa mère, l'impératrice douairière, il reçut la visite de M. Félix Faure.

Le Grand-Duc était enseigne de vaisseau de la marine Russe; son frère, le Grand-Duc Michel, né à Saint-Pétersbourg, le 4 décembre 1878, devient Tzarewitch.

AUX ARÈNES DE ROUBAIX

La Fête sensationnelle du 14 Juillet Le Lion et le Taureau

Commençons tout d'abord par réduire à néant un bruit sans fondement d'après lequel la corrida du 14 juillet serait remise à une date ultérieure. Il n'y a rien de vrai dans tout cela, la corrida annoncée ainsi que le Lion et le Taureau auront lieu le 14 juillet.

Goliath, le lion, est arrivé ce soir, provoquant une grosse émotion sur tout son parcours. La bête est énorme (*Goliath* pèse 550 livres !) et, malgré le long voyage qu'elle vient de faire, superbe d'allure. *Goliath* a été de suite conduit aux Arènes où il peut être visité par le public.

La cage est presque terminée et le sera complètement demain soir.

De nombreux visiteurs n'ont cessé de défiler durant toute la journée pour voir la cage et admirer les toros de Don Juan Manuel Sanchez dont l'aspect impressionnant recueille tous les suffrages.

Nous donnerons demain la biographie de Nicanor Villa (Villita) dont on pourra applaudir vendredi le merveilleux talent. Disons de suite que ce brillant diestro sera secondé par une double cuadrilla qui comprendra tous les hommes de Mazzantini, dont la réputation n'est plus à faire à Roubaix.

La fête extraordinaire du 14 Juillet aux Arènes de Roubaix fait un bruit énorme à Paris et tous les journaux l'ont annoncée et commentée en termes plus ou moins favorables.

Elle a le don, néanmoins, de susciter un mouvement intense de curiosité car toute la presse parisienne et anglaise assistera au spectacle unique et inédit qu'est : le Lion et le Taureau.

* *

L'administration des Arènes nous prie de rappeler au public que les bureaux de location sont ouverts : A Roubaix, chez M. Jubé, 16, rue de la Gare; à Tourcoing, chez M. Lefebvre-Six, Grand'Place; à Lille, chez M. Perreau, 2 rue Esquermoise; à Gand, Bruxelles, Anvers, Ostende, Paris, Dunkerque, Calais, Boulogne, etc.

LA VIE SPORTIVE

(De nos correspondants particuliers)

CYCLISME

Hem. — *Le club des Joyeux Cyclistes de Hem* organise une excursion pour les grottes de Ham, les 14, 15 et 16 juillet. Le secrétaire M. E. Duquesne, le sportman bien connu, s'est chargé de l'itinéraire et sera le capitaine de route, pour cette ballade cycliste.

Bonne route et bon vent aux excursionnistes.

Jacquelin à Saintes. — Grand Prix de Saintes : 1re série, 1 Mathieu, 2 Longe; 2e série, 1 Caupex, 2 Loste; 3e série, 1 Jacquelin, 2 Fouaneau.

La finale a été courue hier après-midi.

Internationale : 1 Jacquelin, 2 Mathieu, 3 Fouaneau. Tandems : 1 Jacquelin-Mathieu, 2 Fouaneau-Loste, 3 Caupeil-Longe.

Jaap-Eden battu à Lyon. — Le match Louvet-Jaap-Eden s'est terminé par la victoire de Louvet qui a gagné les deux manches du match.

A Rouen le gosse Simart a gagné la course de 50 kilomètres battant Cistac et Contenet.

A Odessa la grande internationale a été gagnée par l'allemand Muendner battant Dulochkine, Beckers et un certain Protin — rien du crack Liégeois. La course de tandems a été gagnée par l'équipe allemande Muendner-Beckers.

A Berlin. — La course de 75 kilomètres avec entraîneurs est revenue à l'anglais Case, battant l'allemand Kocher et les deux français Lesna et Taylor.

Les 24 heures sans entraîneurs de Liège ont été mouvementées non par les incidents de courses, mais par la mauvaise humeur du public, par la maladresse des organisateurs.

1 Raynal, avec 578 kil. 400 ; 2 Marnelle, avec 578 ; 3 Mesez, avec 572 ; 4 Kerff, etc.

A Brest Félix Henry a gagné l'internationale battant Gaby; Le Veler et Brecy ont enlevé une autre internationale et la course de tandems est revenu à l'équipe Félix-Henry-Breuj.

A Toulouse, l'internationale donne 1er Nieuport.

A Cholet, Rouquette qui fait une chute est battu dans l'internationale par Chapel et Robin.

A Verviers, dans la course de trois heures, Digeon toujours guignard a été battu par suite d'accidents survenus à ses entraîneurs.

1er Boty, 2e Cardot.

Un « Touring Club du Nord » en formation. — Aujourd'hui, mardi, aura lieu, à 5 heures du soir, à l'Hôtel Ferraille, une réunion préparatoire pour la formation d'un « Touring Club du Nord ».

AUTOMOBILISME

Aujourd'hui mardi sera disputé sur la route Etampes-Chartres, le criterium de motocyclettes organisé par le *Vélo*.

HIPPISME

Calais. — *Courses hippiques du 9 juillet.* — 1re course : 1er, Quinquengrogne ; 2e, Devinette; 3e, Royal Picard. — 2e course : 1er, Kombarr; 2e, Assuerus; 3e, Tastern Star. — 3e course : 1er, Le Glawe; 2e, Guinée; 3e, Cerf volant; 4e, Etoile polaire. — 4e course : 1er, Fructidor; 2e, Brèche; 3e, Dame. — 5e course : 1er Lascazère; 2e, Le Jerruchel; 3e, Guinée. — 6e course : 1er, Molius; 2e, Rhésus; 3e, Grave O. Malley; 4e, Quantès.

SPORT PÉDESTRE

Association Sportive Roubaisienne. — *Championnat.* — 2e épreuve, 400 mètres, finale : Dans la finale de 2me épreuve étaient classés : MM. Salembier, Séguin, Pollet, Ed. Vanolbecq. 1er Salembier, 2es Séguin Pollet dead heat à 1 mètre du premier, 4e Ed. Vanolbecq.

Belle course gagnée assez facilement par M. Salembier. Il est intéressant de faire remarquer ici que M. Séguin qui était autrefois le plus dangereux adversaire de M. Salembier, pratique aujourd'hui plus spécialement le fond et perd de ce fait sa vitesse.

2e épreuve, 1500 mètres : 1er, Séguin, 4'55" ; 2e, Jacob, 5' ; 3e, Debruyne; 4e, Brackmans.

Au coup de pistolet les coureurs partent à toute vitesse, on croirait assister à une course de 400 mètres, mais après le premier tour le train ralentit et déjà des groupes se forment autour de la piste, les favoris sont ensemble, au troisième tour, MM. Séguin et Jacob accélèrent jusqu'au 1300e mètres, c'est à ce moment que M. Séguin part à fond pour arriver premier à la ligne. M. Jacob qui n'est nullement inquiété par les autres concurrents, se contente de finir tout doucement.

D'après les résultats actuels du championnat et des courses d'entraînement, M. Jacob paraît plutôt coureur de grand fond et de cross.

Quant à M. Séguin, les 1,500 mètres semblent former sa course favorite, distance qu'il peut couvrir en moins de 4 min. 40 s.

Nous devons féliciter aussi MM. Debruyne et Brackman qui ont très bien marché mais qui manquent d'entraînement, et ont couvert les 1500 mètres en temps relativement court. (5'25 » et 5' 30).

En somme encore très bonne journée.

Nous aurons dimanche la dernière épreuve des 400 mètres, la lutte promet d'être chaude et palpitante. MM. Séguin et Salembier ayant le même nombre de points; le premier de dimanche sera conséquemment nommé champion.

Le dimanche suivant dernière épreuve des 1500 mètres et finale de la dernière épreuve des 400 mètres.

Voilà encore deux belles journées en perspective.

Chronique Locale

ROUBAIX

La « Roubaisienne ». — Nos gymnastes s'entraînent ferme en vue du concours de Cambrai qui a lieu les 13 et 14 août prochain.

Les répétitions assidûment suivies par la section de concours commencent à donner des résultats et la mise au point des exercices se fait d'une façon régulière et progressive.

Le 23 juillet, la « Roubaisienne » prendra part à la fête organisée par la société la « Gauloise », de Wattrelos.

Le 30 juillet, elle offrira à ses membres honoraires une grande fête.

A l'occasion de la fête du 14 juillet, il y aura répétition générale extraordinaire jeudi soir, à neuf heures précises; les gymnastes sont invités à ne pas y manquer.

Ligue démocratique chrétienne du Nord. — On nous prie d'insérer la note suivante :

« Le comité d'action constate avec satisfaction les progrès des idées professionnelles défendues par les démocrates. C'est la signification qui se dégage du scrutin de dimanche, où 128 électeurs ont voté pour Petit affirmant ainsi leur sympathie pour le mouvement démocratique chrétien.

» Les camarades peuvent compter sur la vigilance des militants du parti et sur leur dévouement. La patience et la volonté au service de la justice finissent toujours par avoir raison des préjugés et du parti-pris. Nous avons

---

FEUILLETON DU 12 JUILLET 1899. — N° 17

LA MARCHANDE de FLEURS

Par Xavier De Montépin

PREMIÈRE PARTIE

La Comtesse Marcelle

IX

— Voilà notre affaire... — fit-elle. — Nous n'avons qu'à faire flamber tout ça... — On y verra comme en plein midi...

— Oui, mais assurons-nous d'abord que les volets intérieurs sont bien joints...

— Ils l'étaient.

Les bougies furent allumées.

— Vite ! vite !... la petite visite domiciliaire ! — Il ne s'agit pas de regarder les tableaux ! — dit le Grand-Gosse en voyant sa compagne en extase devant plusieurs toiles accrochées sur les panneaux de la boiserie.

— Elle ressemble à notre concierge, celle-là, — répondit l'Ecure